commune d'illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-106

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION POUR LE DÉFILÉ de la COMMÉMORATION du 8 Mai 1945

Le Maire de la Commune d'ILLIERS-COMBRAY,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre IV – huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Considérant que pour permettre le bon déroulement du défilé du 8 Mai à Illiers-Combray, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules le 8 Mai 2024 sur le parcours du défilé.

ARRÊTÉ

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite le temps du défilé par la Police Municipale entre 11h et 12h, rue Philebert Poulain, rue de l'ancienne Mairie, rue de Chartres, avenue Georges Clémenceau et avenue Foch.

Article 2 : La circulation sera régulée par la Police Municipale.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale et tous agents chargés de la police de la circulation assureront l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera adressés à :

- Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours,
- Monsieur Noël GATEAU, Président de la FNACA,

Fait à ILLIERS-COMBRAY, le 24 avril 2024

Rendu exécutoire : 24 AVR. 2024
Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2024
Publié le 24 AVR. 2024

MAIRIE 28120 ILLIERS-COMBRAY

Marie-Claude FRANCOIS
Adjoint au Maire d'Illiers-Combray

Accusé de réception en préfecture
028-212801962-20240424-AR-2024-106-AR
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024